

**Circonscription Sud-Est**  
**Des Infrastructures et du Patrimoine**  
**Direction des Routes Départementales**  
21, Rue Saint Jacques – B.P. 30418  
51308 VITRY-LE-FRANÇOIS CEDEX

*Affaire suivie par E. GONZALEZ*  
*Nos références : CV/253.21*  
*Vos références : Vos demandes du 04/11/2021*  
**Dossiers n°PC 051 567 21 B0002**  
**n°PC 051 356 21 B0003**  
**n°PC 051 224 21 B0003**  
*Affaire suivie par : Géraldine CANDUZZI*

tél. : 03 26 62 15 20  
courriel : [cipsudest@marne.fr](mailto:cipsudest@marne.fr)

Monsieur le Chef  
Du Service urbanisme  
Cellule autorisations et fiscalité de l'urbanisme  
Pôle application du droit des sols  
Direction Départementale des Territoires de la Marne  
40, Boulevard Anatole France – CS 60554

**51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

VITRY-LE-FRANÇOIS, le 23 novembre 2021

**Objet :** Permis de construire  
Communes de THIÉBLEMONT-FARÉMONT, MATIGNICOURT-GONCOURT et ÉCRIENNES  
SAS URBA 327 représentée par Madame Stéphanie ANDRIEU

Par lettres du 28 octobre 2021, vous avez sollicité notre avis sur la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, le long de la route départementale n°358, sur le territoire des Communes de THIÉBLEMONT-FARÉMONT (*lieudit « Les Noues »*), ainsi que MATIGNICOURT-GONCOURT et ÉCRIENNES (*lieudit Le Fossé Saint-Hilaire »*).

En réponse, je vous informe que ce projet appelle les observations suivantes :

- ✓ L'accès par la route nationale R.N.4 est fermé ;
- ✓ L'accès par la Commune de MATIGNICOURT-GONCOURT est soumis à une limitation de tonnage du pont sur le canal (limité à 12 tonnes) ;
- ✓ L'implantation de clôtures le long de la R.D.358 sera soumis à permission de voirie dont la demande devra être faite, avant le début des travaux, auprès des services de la C.I.P. Sud-Est de Vitry-le-François ;
- ✓ Nos services devront également être consultés sur le schéma d'alimentation de la centrale photovoltaïque (cheminement des câbles).

Le Chef de Circonscription,



**Emmanuel PREUD'HOMME**

**COPIE POUR INFORMATION :**

- Monsieur le Maire de la Commune de THIÉBLEMONT-FARÉMONT (51300)
- Monsieur le Maire de la Commune de MATIGNICOURT-GONCOURT (51300)
- Monsieur le Maire de la Commune d'ÉCRIENNES (51300)